



**Votez pour vos candidats CFDT CE/DP pour dire
NON à la souffrance au travail !
OUI pour un travail et un salaire décent !**



Force est de constater que les conditions de travail de beaucoup de salariés Stéria se dégradent de plus en plus tant en clientèle qu'au sein des établissements STERIA.

Un grand nombre de salariés sont soumis à des pressions et des charges de travail de plus en plus lourdes. Des faits graves depuis 2008 se sont produits mettant en péril la santé de certains salariés amenant, devant ce constat d'urgence, les élus CFDT, CGT et FO du CHSCT d'Issy-les-Moulineaux à voter au mois de juin la nomination d'un expert sur l'évaluation de la souffrance au travail chez Stéria.

La direction a contesté ce droit au tribunal en prétextant qu'elle avait déjà choisi un expert de façon unilatérale (Présence Psychologique non agréé Ministère du travail) qui ne prévoyait qu'une enquête sur un panel choisi de 250 personnes donc très limitée et peu fiable sur ces résultats. Le programme Zen it a été lancé par la direction sans attendre la fin du contentieux juridique mais la cour d'appel de Versailles vient de rendre son jugement le 14/10/09 qui est en tout point favorable à la demande des élus du CHSCT d'Issy les Moulineaux désignant le cabinet Technologia (agréé Ministère du travail) comme expert pour cette évaluation sur l'ensemble des salariés de Stéria France.

Pour suivre et mettre en œuvre cette enquête les mandats des membres du CHSCT d'Issy les Moulineaux ont été prorogés jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Toutes les entreprises ont désormais l'obligation d'appliquer l'accord du 2 juillet 2008 sur le stress au travail. Elles doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés.



VOTEZ pour vos candidats CFDT CE/DP pour dire Non aux délocalisations ! Oui au maintien de nos emplois !

Steria propose depuis 2008 à certains de ses clients une solution partielle ou globale de délocalisation de leurs activités à l'étranger pour réduire leurs dépenses. Cela a été le cas pour la Société Générale en 2008 et SFR en 2009 entraînant le transfert de postes de salariés Stéria en Pologne.

A chaque fois ces délocalisations ont conduit à des suppressions de postes. La CFDT ne peut accepter que cette situation perdure sans la dénoncer, car rien n'est fait pour les salariés concernés par ces suppressions de postes. Ces salariés risquent de se retrouver en inter contrat à cause des choix économiques et commerciaux de Stéria et d'être obligés d'accepter tout et n'importe quoi !.

Preuve en est, sur le contrat SFR où rien n'est prévu aujourd'hui au niveau du reclassement d'environ 50 salariés qui perdront leurs postes d'ici mai 2010.

La CFDT s'inquiète de cette « stratégie » dommageable pour les salariés de Stéria et se pose ces questions :

Quels seront les prochains contrats qui seront concernés par ce genre de délocalisations. ?

Combien de salariés vont-ils rester sur le carreau ??

EMPLOI :

Vous avez perdu votre poste, ça tombe bien une place vient de se libérer sur Mars. Vous commencez demain !



TOUS CONCERNES ! CFDT STERIA

Contacts: Michel MARIUS au 06.15.32.47.30 michel.marius@cfdtsteria.fr
Hakima VILLARD 06.87.28.88.75 hakima.villard@cfdtsteria.fr
www.cfdtsteria.org